

# CORPORATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOUVELLE

## PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACQUISITION ET À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

### Objectif

Ce programme vise à promouvoir :

- L'établissement de nouveaux arrivants
- L'activité économique

### Qui peut en bénéficier?

Toute personne qui, au moment de la demande, construit ou acquiert sa première résidence dans les limites de la Municipalité de Nouvelle.

Toute demande devra préalablement être acceptée par la Corporation de développement économique de Nouvelle. Entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Le programme sera effectif jusqu'à épuisement du budget annuel.

### À quelles conditions?

CONSTRUCTION	ACQUISITION
<ul style="list-style-type: none"><li>• D'un minimum de 800 pieds carrés de superficie (superficie brute totale des planchers au-dessus du niveau du sol calculée entre les faces externes des murs extérieurs, le tout conforme à la réglementation municipale)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Selon le contrat notarié. La date inscrite au contrat d'achat sert de référence.</li></ul>

### En quoi consiste l'aide financière?

Sur preuve que les conditions demandées au programme soient remplies, la subvention correspond à :

- Un montant maximal de 1 000 \$ par maison ou immeuble à logements nouvellement construit(e)
- Un montant maximal de 500 \$ pour l'acquisition d'une première résidence

### Comment obtenir de l'aide financière?

Les formulaires sont disponibles sur le site Internet ou à l'administration de la Municipalité de Nouvelle. Le formulaire devra être déposé au bureau municipal avec les documents suivants :

CONSTRUCTION	ACQUISITION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Permis de construction</li><li>• Preuve d'occupation de la résidence avec l'adresse du demandeur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Copie de l'acte notarié</li></ul>